

Sujet : [INTERNET] Opposition au projet d'éoliennes à Ambernac

De : Ben Vincent <bvincen1@gmail.com>

Date : 23/03/2023 09:34

Pour : pref-eolien-ambernac@charente.gouv.fr

Bonjour,

Je viens vers vous afin de vous faire part de mon opposition faire mon projet d'implantation d'éoliennes sur la commune d'Ambernac.

Je suis en tout état de cause opposé à l'éolien sous la forme actuelle, compte tenu de la technologie utilisée présentement.

Il est indéniable que le développement de cette énergie se fait en corrélation avec des intérêts économiques privés qui vont à l'encontre de l'intérêt général en France. Cette énergie est intermittente, et doit être compensée par des centrales thermiques polluantes (comme les éoliennes : terres rares, recyclage des éoliennes) et même si elle satisfait une conscience écologique populaire, son modèle économique est à terme inefficace et ruine le système énergétique français (AREHN).

Alors que nous avons fait le meilleur choix en développant l'énergie nucléaire dans notre pays...Il est regrettable que l'Etat décide d'abord de l'annihiler pour revenir dernièrement sur sa décision et maintenant souhaiter le développer...

Sincères salutations.

Benjamin VINCENT
10, boulevard des Dames
16110 La Rochefoucauld-en-Angoumois

Sujet : [INTERNET] confirmation observation opposition projet WPD

De : sergiochanchan@sfr.fr

Date : 23/03/2023 09:43

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Bonjour Monsieur le Commissaire enquêteur

ma précédente observation n'étant pas correctement retranscrite, je suis dans l'obligation de la repasser d'un autre appareil.

J'émet toutes réserves quant à la qualité de la réception des avis détaillés citoyens par la préfecture.

Avec mes meilleures salutations associatives

Serge GAUTHIER

ST Laurent de Cérés

— Pièces jointes : —

Ambarnac observation SG.odt

30 octets

A l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUAUD, Commissaire-Enquêteur, projet éolien WPD-ENCIS sur le village d' Ambernac

Serge GAUTHIER

3, Chemin de Cadet

16450 Saint-Laurent-de-Céris

OBSERVATION D'OPPOSITION TOTALE AU PROJET EOLIEN WPD-ENCIS SUR AMBERNAC

Monsieur le Commissaire-Enquêteur

J'habite le bourg de St-Laurent-de-Céris et me trouve déjà à 4,5 km des zones éoliennes de Vieux-Cérier (dossier Abo Wind vendu à l'assureur Talanx) et de Turgon (Engie « Green »). J'entends très nettement le soir le bruit des pales des 2 zones. J'ai ressenti par deux fois un bruit d'explosion dans une oreille, bruit que j'attribue aux ondes de surface éoliennes.

Bien évidemment, ce ressenti physique ne peut être pris en compte, pas plus que les soudaines hémorragies nasales, les malaises cardiaques, les apparents syndromes de Menière de personnes habitant dans notre secteur.

Pas plus que les morts subites d'animaux domestiques ou d'élevage, la seule référence ayant émergé étant les problèmes, en 2015, de l'élevage caprin Coutarel (SLDC), qui m'avait écrit, au moment de l'enquête publique éolienne de St-Laurent-de-Céris (2016) :

«bonjour serge, certe nos problemes sont parvenu bien avant que les eoliennes se soient monte

mais il faut savoir que ces travaux de socle pour maintenir ces eoliennes se sont prepare bien avant

.

A chaque coup de pelle pour etablir les socles beton ont genere à chaque fois des problemes sur notre elevage .

Depuis nous avons fait intervenir notre geobiologue qui a neutralise ces points négatif avec l'accord d abo wind toulouse .Après quelques réglages nous n'avons jusqu'a ce jour eut aucun effet negatif comme nous avons connu .

De toute maniere ce conseil municipal en a rien a faire, car ils veulent le projet pour le poignon , ils nous l'on reellement fait comprendre et meme etant citoyen de la commune et payant nos taxes sur cette commune aucun soutien de leur part nous a ete donne .

Si quand meme , nous rire au nez

Nous avons fait notre chemin avec notre geobiologue qui n'ai pas de la region et qui a un esprit bien plus ouvert a comprendre ce mal etre qui existe dans toutes les regions ayant des eoliennes (voir la bretagne et tous ces articles a ce sujet)

Bonne journee

nathalie »

Donc, si cette zone avec des machines plus hautes de 50 m (150 m/200 m) et une puissance unitaire quasiment triple (2 MW/5,6 MW) est autorisée, je me trouverai à 6 km et pris entre trois feux convergents. Pour ce qui est de la hauteur, je me suis aperçu que bon nombre de «développeurs éoliens », (terme élégant qui signifie simplement monter un dossier pour...le revendre avec un coeff. multiplicateur de 6 à 10) adressaient à la Préfecture, après l'autorisation d'exploiter purgée de tout contentieux, une demande de modification notable mais non substantielle, de 10%, quant à la hauteur, voire à la puissance.

Je table donc sur une zone « finale » de 3 éoliennes de 220 m de haut et 6 MW de puissance. J'en veux pour preuve ou indice fort la réponse adressée à WPD par l'Armée de l'Air à sa demande d'avis pour des éoliennes de ...240 m !!! Comme je vous l'ai déjà fait observer oralement.

Ce chapitre « nuisances » collectives refermé, j'attire l'attention de la Commission d'Enquête, de la CDNPS qui s'ensuivra et finalement de Madame la Préfète de la Charente sur le fait que :

les différentes aires d'études (immédiate, étude rapprochée), instituées par les pouvoirs publics et figurant dans le « Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020 » donc S'IMPOSANT au promoteur WPD, ne sont pas respectées :

P 19 «L'aire d'étude immédiate inclut cette ZIP et une zone tampon de PLUSIEURS centaines de mètres ».

DEVIENT, sous la plume correctrice ENCIS :

« L'AEI concerne une zone-tampon autour de la ZIP de QUELQUES CENTAINES de mètres »

Résultat (volet écologique P 18 2.2.2.1. : Aires d'étude immédiate ZIP + 200 m !

DONC, si pour ENCIS, « Quelques centaines de mètres » signifie 200 m, je réclame, pour « plusieurs centaines de mètres », conforme à la réglementation,

une AEI de 400 m autour de la ZIP.

Concernant l'aire d'étude rapprochée « AER », le Guide ministériel mentionné dispose

« Son périmètre est inclus dans un rayon d'environ 6 km à 10 km autour de la zone d'implantation possible. Pour la biodiversité, ce périmètre sera variable selon les espèces et les contextes, selon les résultats de l'analyse préliminaire. »

« Ce périmètre sera variable... » signifie que le dit périmètre doit varier dans les limites de la fourchette indiquée, soit au moins 6 km et au maximum 10 km.

Ce que le bureau d'étude de WPD, ENCIS, interprète...comme WPD le souhaite

(ENCIS promet publicitairement à ses prospects « ENCIS met ses compétences AU SERVICE des porteurs de projets »), à savoir « 2 km autour de la ZIP » !

Rappelons que des études d'impact des projets refusés

- Abo Wind sur Saint-Laurent-de-Céris
- ERG ex-Epuron sur Alloue-St-Coutant-Ambernac

sont disponibles pour WPD et ENCIS, qui prudemment ne les fait pas figurer dans sa bibliographie parfois...exotique.

CARTE INFLUENCE VISUELLE 8 km !!! ENCIS AVEC AIRES D'ETUDE TOTALEMENT DIFF. DE CELLES POUR INVENTAIRES ECOLOGIQUES

Nous les reprenons volontiers pour mammifères, amphibiens en AEI et pour CHIROS et AVIFAUNE en AER. Mais 6 km nous conviennent.

Voici l'AER de WPD-ENCIS (photo suivante) , trafiquée de telle manière qu'à aucun moment celle-ci ne recoupe la ZIP de St-Laurent-Dc/Abo Wind. Le rayon ouest de l'Aire D'Etude Rapprochée Non Règlementaire tombe même à 1,48 km ! Alors que celui de l'Aire d'Etude Rapprochée Règlementaire (AERR) (arc rouge) de seulement 6 km va jusqu'au bourg de SLDC.

Pourquoi charcuter cette AER ? La raison en est évidente, et vient d'être rappelée par un Collectif de 12 associations s'adressant à Madame la Préfète (photos infra).

le terroir des différentes zones visées par les affairistes éoliens est une seule et même entité paysagère, bocagère, humaine, définie par la Charte Paysagère du Pays de Charente-Limousine.

A ce titre, les études partielles et partisans des bureaux d'études commis par ces promoteurs, ne se prennent jamais en compte mutuellement. WPD-ENCIS ne reprend jamais les études d'Abies-Charente-Nature sur SLDC, ni celles d'ERG ex Epuron sur Alloue/St-Coutant/Ambernac.

Ce serait bien trop risqué d'y faire seulement allusion, du fait que par deux fois, contre Abo Wind (« Paysages remarquables, identité bocagère, avifaune, chiroptères, forte opposition population... ») et ERG, Madame la Préfète de la Charente a pris un arrêté de refus.

Réaliser une étude écologique dans l'AERR reviendrait à devoir reproduire celle, au demeurant exhaustive et honnête, faite par Abies/Charente-Nature sur SLDC.

Ainsi que le laisse bien entendre l'article de « Reporterre » (Le Blues des Bureaux d'Etude), déposé en observation par M. Patrick KAWALA de la FAEV, la DÉONTOLOGIE doit laisser la place à ce que M. Valerian CANTEGRIL, responsable d'Agence ENCIS nomme prosaïquement « **ETUDES BANCABLES EVIDEMMENT** » (Photo post LINKEDIN).

La Loi du Profit et de la collusion sur le dos de territoires pauvres, qui n'ont pour seule richesse que leur Patrimoine Rural.

Pour toutes ces raisons, incontestables, documentées, vous voudrez bien, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, délivrer un avis défavorable à ce terrible projet WPD-ENCIS.

Serge GAUTHIER

militant écologiste

Envoyé de mon iPad

[Répondre Répondre à tous](#)

Sujet : [! SPAM] [INTERNET] ENERGIE AMBERNAC - Projet WPD - Enquête publique
De : Patricia Leblond <pl@usabiaga.com>
Date : 23/03/2023 12:23
Pour : p.leblond@ambernac@charente.npwr.fr

Cher Monsieur Drouaud,

Mon mari et moi habitons la commune de Benet et aimons vivre dans la France rurale. Nous sommes attirés par les effets de ces éoliennes éoliennes sur la vie rurale.

Nous marchons de nombreux kilomètres chaque jour sur des chemins ruraux et aimons visiter différents endroits et voir la paroi de la forêt et la faune (dans l'air, les haies et les cours d'eau). Nous avons des amis qui vivent à Ambernac (nous avons même presque acheté une maison au Bréuil) et nous allons souvent nous y promener. Avec ses haies forêts et ses cours d'eau, la région offre une faune et une flore abondantes, dont une grande partie serait perdue si ce projet était mis en œuvre.

Nous avons vu et enregistré photographiquement les changements qui se produisent pendant la préparation et l'installation des éoliennes. Multitude des routes et déplacement/reforcement de lignes souterraines, arbres abattus, énormes montagnes de terre remplissées par de gigantesques fondations en béton armé. De nombreuses machines lourdes arrivent sur le site après traverser nos petites villes et nos hameaux, franchir de petits ponts et endommager les routes au passage. Silence, le bruit créé par les préparatifs et la construction peut être entendu à des kilomètres à la ronde.

Les travaux semblent se poursuivre également pendant les week-ends, alors que de nombreuses familles aimeraient être à l'extérieur pour profiter de la campagne.

L'installation de plus nombreux de ces éoliennes se trouve autour de Grand Matton, où il éoliennes ont été installées et de les travaux ont déjà commencé sur ce site, y compris le passage à l'air (tout près de chez nous) pour les pales et les tours, etc.

Je pense que ces nouvelles tours seraient encore plus hautes que d'autres autour, qui obscurcissent déjà la vue dans toutes les directions (Changé Matton, Vieux Carreau, Grand Matton, Prénac, etc.)

Alors, s'il vous plaît Monsieur Drouaud, ne laissez pas ce projet se réaliser.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Drouaud, l'assurance de nos salutations distinguées.

Patricia Leblond et Nigel MARSDEN

Cher Monsieur Drouaud

ENC_0838.JPG



ENC_0838.JPG

ENC_0838.JPG

1/1 Mo



Sujet : [INTERNET] Opposition au projet Eolien WPD à Ambernanc

De : Chantal Mangenot <chantal.mangenot@gmail.com>

Date : 23/03/2023 12:36

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Je dis NON :

- NON à l'invasion de "monstres" à des hauteurs , incompatibles avec la proximité de la vallée de la Charente à 1400m, en particulier pour l'éolienne E1.
- NON à des infrastructures en béton ferrailé, à des quantités invraisemblables (7000 tonnes par éolienne), dans une terre agricole
- NON à un environnement de plus en plus saturé en Nord-Charente
- NON à la destruction du Patrimoine Rural environnant, en contradiction avec la Charte Paysagère du Pays de Charente- Limousine = Cet argument avait déjà été validé par la CAA de Bordeaux, qui avait refusé en son temps le projet éolien sur Saint-Laurent-de-Céris ... dont l'aire rapprochée englobe 80% de la ZIP WPD Ambernac .
- NON à la destruction et à la menace portées sur la faune volante (chauves-souris, courlis, grue cendrée, cigogne noire ..)
- NON à la destruction d'espèces protégées, répertoriées par les habitants, et pour certains par Charente-Nature (loutre, campagnol-amphibie, genette ...)
- NON à la destruction de 370 m2 de Zone Humide
- NON à la dévalorisation progressive du patrimoine immobilier
- NON à l'atteinte potentielle aux sources , alors qu'aucune étude hydrogéologique n'a été faite

Comment les citoyens que nous sommes, peuvent-ils dans ces conditions accepter l' idée seule que l'éolien est "écologique", quand on lit la description des désordres évoqués ci-dessus ?

Pour qui nous prend-on ?

Avec mes sentiments respectueux.

Chantal Mangenot

16460 - Chenon

Sujet : [INTERNET] Enquête d'utilité publique parc éolien Ambernac

De : Nathalie MAZOIN <nathalie.mazoin2@gmail.com>

Date : 23/03/2023 13:54

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Bonjour,

J'ai récemment laissé des observations concernant l'implantation d'un parc éolien dans la commune de Ambernac.

Je tiens à préciser que j'habite près d'Ambernac et que nous avons déjà les nuisances visuelles (lumières blanches ou rouges) et auditives du parc éolien de Saint-Coutant / Champagne-Mouton ainsi que celles du parc éolien de Turgon; le bruit est parfois infernal et je pensais au début qu'il s'agissait du bruit d'un tracteur qui travaillait dans les champs!!.

Je rajoute que pour l'implantation de ces 2 parcs éoliens, le paysage a été complètement dénaturé et la nature saccagée!! Je ne voudrais pas qu'il en soit de même pour la commune d'Ambernac.

Je rappelle que je suis fermement opposée à la construction de ce nouveau parc éolien.

Cordialement

Nathalie Mazoin

Sujet : [INTERNET] Les eoliennes de 200m de haut. Projet.

De : John Hunter <john2400hunter@yandex.com>

Date : 23/03/2023 18:07

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

Pour contrer la sécheresse qui vient, il faut un écosystème robuste avec des zones humides protégées.

Or que fait on ?

Tout le contraire. Ce n est pas la premiere fois que l imbecillité gouverne.

Ces aerogenerateurs assechent la région. L air est brassé sans cesse et crée de multiples vortex et tourbillons qui chassent les pluies.

Au lieu de proteger la biodiversité et la faune, on chasse les espèces vivantes avec le bruit et les fréquences des engins eoliens. Donc un système bouleversé va de moins en moins resister à une Acceleration de temperature mondiale. On denature les zones humides avec des forages incessants et on pollue les aquifers avec des terres rares aerosolisées et des microplastiques maintenant inhalés par le vivant.

Les nations unies ont raison de clamer que nos eaux souterraines sont polluées. Tout est fait pour detruire un equilibre naturel parfait a l origine.

Le prétexte est de trouver de l energie verte. Pour trouver de l energie verte ?

Il n y a pas d energie verte. Les khmers verts detruiraient la terre pour sauver la terre,?

Il suffit d entrer en décroissance et d arrêter les gaspillages. Il n y a pas de consommation illimitée des ressources. Point.

La faillite de SVB aux USA va heureusement porter un coup d arrêt au renouvelable et au lobby adjacent.

Toutes ces operations financières pour amoindrir la santé de la terre vont périlcliter. Oui Gaia va triompher des malfaisants !

Sans sa benediction, point de salut.

--

Sent from Yandex Mail for mobile

Sujet : [INTERNET] Avis défavorable – Impact paysager hors norme mais systématiquement minimisé par le promoteur et son bureau d'étude - Partie 3

De : patrimoine-rural-ambarnac@mail.fr

Date : 23/03/2023 18:27

Pour : pref-eolien-ambarnac@charente.gouv.fr

A l'attention de Monsieur Jean-Marie DROUAUD, Commissaire-Enquêteur,

Vous trouverez ci-joint la partie 3 de notre analyse de l'impact visuel et paysager confirmant notre totale opposition au projet.

Bien cordialement,
Collectif Patrimoine Rural d'Ambarnac

FreeMail powered by mail.fr

—Pièces jointes :—

Analyse Paysager_Partie 3_Photomontages ENCIS par PRA_VF.docx

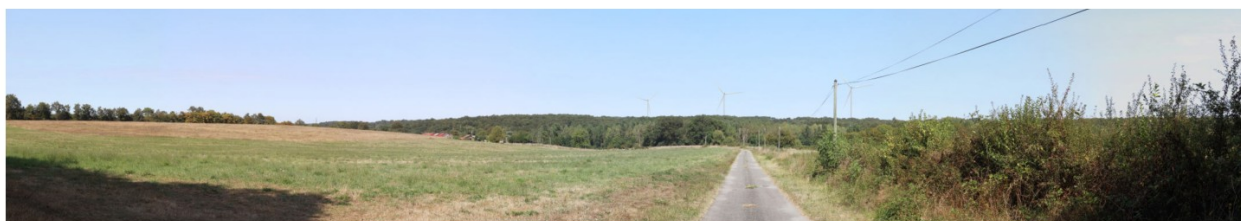
30 octets

Projet éolien de WPD sur la commune d'Ambernac : impact visuel et paysager

3) Photomontages : les techniques d'ENCIS pour masquer ou minimiser l'impact visuel et paysager du parc éolien

- a) La hauteur des prises de vue par rapport au sol est d'1m50, ce qui ne correspond pas à la hauteur de vue (des yeux) de la majorité des adultes. En revanche, cela permet de bien cacher le haut des éoliennes avec un effet de perspective très anguleux.
La hauteur de prise de vue devrait être mentionnée sous chaque photo (c'est un élément très important pour valider les prises de vue), or elle est mentionnée une seule fois dans le dossier. Certaines photos donnent l'impression d'avoir été prise d'encore plus bas.
- b) On notera que les photomontages sont tous construits en été avec une végétation abondante, couvrant visuellement le parc éolien. Il aurait été normal de pouvoir disposer des mêmes clichés en hiver alors que le couvert arboré est beaucoup plus maigre et l'impact visuel plus important.
- c) Le parc éolien n'est généralement montré que sous la forme d'une flèche rose, très peu démonstrative de l'impact réel des machines sur le paysage. Prendre comme élément de représentation du parc éolien une flèche horizontale n'est pas neutre. En effet, les lignes de paysage sont généralement horizontales. Ces flèches roses ne tranchent ainsi pas avec la forme globale de ce dernier essentiellement constitué de lignes d'arbres.
Cette technique permet de cacher l'émergence des mâts et des pales du paysage qui tranchera avec les lignes d'horizon du paysage. De cette façon, le pétitionnaire cherche à minimiser l'impact des éoliennes.
- d) De la même façon, sur les photomontages présentés, les éoliennes sont représentées avec un contraste faible, blanches contre un ciel bleu très clair. Ceci atténue l'impact visuel et ceci d'autant plus qu'elles sont représentées face au soleil alors qu'en réalité, celui-ci changera de place au cours de la journée, conduisant à un contraste beaucoup élevé des éoliennes qui se détacheront ainsi du paysage. L'impact visuel est alors beaucoup plus important que les photomontages ne le laissent entrevoir.
- e) De nombreuses prises de vue sont prises depuis des lieux qui sont en contrebas notamment sur la commune d'Ambernac ce qui amène à une minimisation de l'impact visuel qui est quasiment systématique dès qu'il s'agit de traiter la ZIP. D'autres sont prises avec un bâtiment qui cache une partie du parc éolien.
- f) Des informations incomplètes : très peu de photomontages présentent des coupes topographiques, ce qui est pourtant recommandé par le guide du Ministère afin d'évaluer la prégnance du projet dans le paysage.
- g) Voici quelques exemples de photomontages trompeurs et insincères :

Exemple 1 : Ci-dessous, photomontage d'ENCIS depuis le hameau du Roumagou :



Photographie 176 : Photomontage depuis les hauteurs du hameau de Roumagou (photomontage 39).

Commentaire : Les éoliennes sont à peine visibles du fait du faible contraste.

Exemple 2 : Ci-dessous, le photomontage d'ENCIS sur le hameau de Montermenoux :



Ci-dessous, photomontage pris par l'association PRA en utilisant le logiciel WindVisu :



Commentaire : Si le preneur de vue est sincère et ne se cache pas derrière un hangar en cherchant à minimiser le contraste, dès lors la prégnance dans le paysage est bien plus saisissante.

Exemple 3 : Ci-dessous le photomontage n°53 d'ENCIS depuis la Zone d'activité de Confolens :



Commentaire : C'est l'exemple parfait d'un photomontage avec effets cumulés de **minimisation**. La ZIP est représentée sous forme de flèche à gauche et, au premier plan, se trouvent un talus et un hangar qui attirent le regard. Il est dès lors **très difficile de mesurer l'impact visuel dans ces conditions**.

Exemple 4 : Prises de vue depuis le bourg d'Ambernac

Ci-dessous p.89 du volet paysager d'ENCIS, les éoliennes sont visibles (flèche rouge)



Photographie 84 : Perception de la ZIP depuis le bourg d'Ambernac à hauteur du carrefour entre la D169 et la D170.

Porteur de projet : Energie Ambernac / Bureau d'études : ENCIS Environnement

89

Ci-dessous p.86 du volet photomontages d'ENCIS, les éoliennes ne sont plus visibles :



Le photomontage doit être observé à une distance de 35 cm pour correspondre à une vue réaliste (impression A3)

Porteur de projet : wpd / Bureau d'études : ENCIS Environnement

84

Commentaire : Entre le volet paysager et le volet photomontages, on change la distance et l'angle de prise de vue, on se déplace de quelques mètres et, par un coup de baguette magique, les éoliennes disparaissent. Même ENCIS l'admet, p.86, qu'« en se décalant de quelques mètres vers la gauche les pales de l'éolienne E2 seront visibles dans l'axe de rue principale »